

JUIN 2018 • N°104 supplément n° 1

 Contenus et CPC **n° 6**

# LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS SUR LA SELLETTE



© Patrick Bernard, LP Henri Brasseur, Vierzon

**P**our les diplômes et leurs contenus, le gouvernement part du postulat que les diplômes professionnels délivrés par l'Éducation nationale seraient trop nombreux et que leurs contenus ne répondraient pas aux attentes des employeurs. En bref, il adhère aux positions d'une majeure partie du patronat. Ces questions se retrouvent ainsi placées au cœur des actuelles réformes touchant la voie professionnelle sans qu'aucune démonstration de leurs bien-fondés ne soit effectuée !

Dans ce supplément, nous nous attachons à expliquer les conséquences qu'auront les mesures prises par le gouvernement sur les diplômes que nous délivrons. Nous démontrons également que les postulats initiaux ne correspondent pas à la réalité.

L'entretien avec la sociologue Fabienne Maillard permet de comprendre en quoi laisser la main aux seules branches professionnelles sur la définition des diplômes risque d'engendrer à la fois une croissance exponentielle de leur nombre, mais aussi, paradoxalement, une plus grande inadéquation entre leurs conte-

nus et les besoins des métiers. Les remontées de nos représentantes en CPC en attestent, pour répondre à l'évolution des métiers, des modifications régulières sont apportées aux diplômes et à leurs contenus. La présence de divers représentant-es de l'Éducation nationale dans ces commissions quadripartites permet bien souvent d'éviter que ces modifications ne s'effectuent que sous la pression du patronat. Face à toutes ces transformations en

cours ou à venir, le SNUEP-FSU reste extrêmement vigilant. Avec ce supplément annuel, comme avec toutes ses publications, le SNUEP-FSU compte bien rendre compte à la profession de l'ensemble des dangers potentiels contenus dans les réformes qui impactent la voie professionnelle sous statut scolaire. Une réelle mobilisation des enseignant-es est nécessaire pour la préservation des diplômes et des acquis sociaux et sociétaux qui en découlent.

## SOMMAIRE CONTENUS ET CPC

Édito .....	P1
Pourquoi le paritarisme est-il une nécessité ? .....	P2

Impacts de la loi sur la formation professionnelle .....	P3
Comptes-rendus des CPC .....	P4 et 5
Certifications des diplômes .....	P6
Secondes pros « Famille de métiers » ...	P7


 SNUEP  
F. S. U.

 LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS  
Tél. : 01 45 65 02 56  
snuép.national@wanadoo.fr / www.snuép.fr  
SUPPLÉMENT N°1

Dossier réalisé par : Axel Benoist, Jérôme Dammerey, Franck Féras, Sigrid Gérardin

Directeur de la publication : Axel Benoist Collaboratif : Frédéric Allègre, Patrick Bernard, Marie-Caroline Guérin, Isabelle Lauffenburger, Thierry Monnaye Photos : A. Benoist, M-C. Guérin, P. Bernard PAO : Pellicam SN N° CP : 1218 S 05844 ISSN : 1762-2808 - 1 € Régie publicitaire : Com D'Habitude Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03 - clotilde.poitevin@comdhabitude.fr Imprimerie : Compedit Beauregard ZI Beauregard, BP 39 61600 La Ferté Macé

CONCEPTION DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS

# POURQUOI LE PARITARISME EST-IL UNE NÉCESSITÉ ?

**FABIENNE MAILLARD**, professeure des universités en Sciences de l'éducation à Paris 8, spécialisée dans les diplômes professionnels, a publié de nombreux ouvrages, dont *La Fabrique des diplômés en 2015* aux éditions Le Bord de l'eau. Lors d'un récent stage syndical sur ce thème, le SNUEP-FSU lui a posé 3 questions.



F. Maillard et F. Féras © MC Guérin

## POURQUOI LA FORMATION ET LA CERTIFICATION SONT-ELLES DISSOCIÉES DANS LA DÉFINITION DES DIPLÔMES ?

Cette dissociation est une exigence du modèle « référentiel » mis en place dans la voie professionnelle à la fin des années 70 et généralisé après la création du bac pro en 85. Ce modèle privilégie les objectifs du diplôme, traduits en compétences, savoirs associés et indicateurs de performance. La conception des diplômes par les commissions professionnelles consultatives (CPC) exclut par conséquent toute référence à la formation et aux publics en formation, au nom des différentes voies possibles de formation et de la diversité des publics candidats aux diplômes. Le ministère de l'Éducation nationale est en effet l'institution qui attire et certifie le plus grand nombre d'adultes via ses diplômes professionnels.

La césure entre formation et certification pose différentes questions théoriques et pratiques, c'est pourquoi elle a suscité et suscite encore diverses résistances. Elle a été appliquée avec rigueur après l'instauration de la validation des acquis professionnels (VAP) en 1992 puis de

la validation des acquis de l'expérience (VAE) en 2002, ces procédures imposant la délivrance partielle ou complète des diplômes sans passer par la formation ni par un examen. Bien que le public juvénile soit largement majoritaire parmi les candidat-es aux diplômes, la formation dite « formelle » est considérée comme une parmi d'autres.

## POURQUOI, DANS CE CONTEXTE, EST-IL IMPORTANT QUE LES CPC RESTENT QUADRIPARTITES ?

La définition des diplômes et des référentiels par des instances quadripartites telles que les CPC date de 1948. Cette inclusion des syndicats de salarié-es, de personnes qualifiées et des représentant-es des syndicats enseignants repose sur le principe du débat et de la négociation, autrement dit sur le dialogue social. Chacun-e des membres y a en principe une voix égale à celle des autres. Ce type d'instance paritaire initié par le ministère de l'Éducation nationale a fait tache d'huile puisque la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 l'impose à tous les ministères certificateurs et en fait une

condition de l'inscription des diplômes et des certifications professionnelles dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Le dialogue social est chronophage, pose des questions de parité et de représentativité, mais c'est le meilleur moyen trouvé à ce jour pour confronter les points de vue, particulièrement nombreux et souvent divergents sur les métiers, les savoirs nécessaires à l'exercice professionnel et les manières de les acquérir.

## QUELS SONT LES RISQUES LIÉS À UNE DÉFINITION DES DIPLÔMES PAR LES SEULES BRANCHES PROFESSIONNELLES ?

Les employeurs ont toujours été présents dans la conception des diplômes professionnels. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le CAP est défini au niveau local avec les entreprises proches de l'établissement de formation. Cette règle a pour but de prendre en considération les besoins exprimés par les entreprises et de légitimer un diplôme dont la nécessité ne fait pas alors l'unanimité. Elle aboutit cependant à une explosion du nombre de CAP et à une totale illisibilité de l'offre de diplômes et de leurs contenus. Pour réguler cette situation, que l'UIMM est la première à dénoncer, les diplômes deviennent nationaux et placés sous la tutelle de l'administration centrale du ministère dans les années 40. Le paritarisme est ensuite érigé comme modèle de conception des diplômes. Il permet de discuter les « besoins » des entreprises et de les projeter dans l'avenir en réduisant les risques de déterminisme technologique ou de domination des branches professionnelles et des organisations patronales les plus puissantes. ■

Entretien réalisé par Franck Féras

D'autres questions d'actualité dans notre série vidéo *Voie Pro* : le dessous des cartes sur [www.snupep.fr](http://www.snupep.fr).

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

# MISE SOUS TUTELLE DES BRANCHES PROS

**La récente loi sur la formation professionnelle crée un nouvel établissement public « France Compétences » qui modifie en profondeur le paysage de la certification professionnelle.**

France Compétences se voit doté d'une commission ad hoc qui lui confère de réelles compétences en matière de régulation des certifications professionnelles. Cet établissement public remplace la commission nationale de la certification professionnelle mais se voit nanti de pouvoirs étendus. Il confère une place plus importante aux branches professionnelles et aux organisations patronales dans la construction des certifications réalisées par l'État. L'Éducation nationale devient un organisme certificateur

comme un autre. En conséquence, ses diplômes ne seront plus inscrits de droit au RNCP et leur enregistrement ne sera valable que pour cinq ans. Le fonctionnement des CPC sera revu avec notamment un avis conforme exigé pour tout projet de création, de révision et de suppression de diplômes.

Les CPC pourront dorénavant être saisies par une commission paritaire nationale

de l'emploi (CPNE) d'une branche professionnelle de toute question portant sur leur domaine de compétences, y compris des propositions concernant des référentiels de certifications professionnelles. L'Éducation nationale devra apprécier la pertinence des activités décrites dans les diplômes après consultation des branches.

« ... UNE PLACE PLUS IMPORTANTE AUX BRANCHES PROFESSIONNELLES ET AUX ORGANISATIONS PATRONALES... »

Elle sera dans l'obligation de mettre en œuvre les préconisations de France Compétences pour mettre en place des correspondances totales ou partielles

avec les certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification, ainsi que leurs blocs de compétences.

Le SNUEP-FSU s'oppose à ces évolutions qui affaiblissent la place et le rôle des diplômes dans le champ de la certification professionnelle et abandonnent définitivement de fait la formation complète du jeune ou de l'adulte. ■

## FRANCE COMPÉTENCES

CNEFOP, FPSPP, COPANEF et CNCP seront remplacés par un Établissement public à caractère administratif (EPA) : France Compétences. Sous tutelle du ministre chargé de la formation professionnelle, il assurera des missions de péréquation financière entre les branches et les « opérateurs de compétences » (actuels OPCA). Il contribuera au suivi et à l'évaluation de la qualité des actions de formation dispensées, à l'observation des coûts et des niveaux de prise en charge des formations s'agissant des fonds publics ou mutualisés. Il pourra émettre des recommandations auprès des pouvoirs publics et des représentant·es des branches professionnelles et les rendre publiques. Il fonctionnera de manière quadripartite mais il est à craindre que la FSU n'y soit pas représentée.

De plus, une partie des compétences consultatives du CNEFOP (avis sur les textes législatifs et réglementaires portant sur la politique de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle initiale et continue) serait transférée sur la Commission nationale de la négociation collective, dont la FSU est exclue.

Exclure la première fédération de la formation professionnelle initiale et de Pôle Emploi ne serait pas anodin. Trop souvent, les représentant·es FSU portent une voix et des propositions différentes au cœur desquelles sont placés les intérêts des usager·es et les conditions de travail des agent·es. C'est pourquoi la FSU continue d'agir auprès du gouvernement pour rester présente et active dans ces instances.



Manifestation Paris © MC Guérin

CPC

## NOUVELLE COMPOSITION : UN CADRE PLUS RIGIDE

**La composition et le fonctionnement des CPC seront modifiés pour donner plus de pouvoir aux branches professionnelles.**

**La loi modifie la composition des CPC, en imposant la nomination, pour au moins la moitié de leurs membres, de représentant·es d'organisations syndicales de salarié·es représentatives au niveau national et interprofessionnel et d'organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national. La présidence et la vice-présidence seront alternées entre un·e représentant·e d'organisation syndicale de salarié·es et un·e représentant·e d'organisation professionnelle d'employeurs. À ce jour, la loi ne dit rien sur la place qui y sera laissée aux organisations représentatives des enseignant·es. ■**

## CRÉATIONS ET RÉNOVATIONS UN TRAVAIL QUI PEUT ÊTRE SATISFAISANT !



Lycée E. Lenormier, Paris © MC Guérin

Dans certaines filières, les CPC n'ont pas été réunies depuis plus d'un an, notamment la 7<sup>e</sup> (Alimentation) et la 10<sup>e</sup> (Bois et dérivés). Dans ces filières, les dernières créations/rénovations ont donné satisfaction aux différentes parties prenantes. En CPC, quand le travail est fait correctement, les professionnel·les sont satisfait·es des diplômes délivrés par l'Éducation nationale et ne cherchent pas systématiquement à les faire évoluer. Le quadripartisme en œuvre dans les CPC permet de trouver ce type d'équilibre. ■



**60**  
DIPLÔMES DE NIVEAUX IV  
ET V SONT GÉRÉS PAR LA  
CPC 13 ARTS APPLIQUÉS :  
4 BEP, 35 CAP, 5 BACS  
PROS ET 16 BMA, SANS  
COMPTER LES OPTIONS !  
LA CPC 13 EST CELLE QUI  
GÈRE LES ÉVOLUTIONS DU  
PLUS GRAND NOMBRE DE  
DIPLÔMES.

## BTP, MATÉRIAUX INADAPTATION DES DURÉES DE FORMATION

La rénovation des CAP *Installateur Sanitaire* et *Installateur Thermique* laisse apparaître que de plus en plus de compétences vont être exigées des élèves sortant de SEGPA ou ayant eu des difficultés au collège. Il leur sera probablement très difficile de parvenir à les maîtriser en seulement 2 ans de formation. C'est pourquoi le SNUEP-FSU revendique un retour des CAP en 3 ans.

Pour les diplômés de niveau IV aussi, les élèves ont des difficultés à assimiler les notions attendues y compris parfois pour l'obtention de leur certification intermédiaire. Il est nécessaire de leur redonner du temps d'enseignement et de revenir à une préparation au bac pro s'étalant sur 4 ans, plutôt que d'imaginer des 2<sup>des</sup> « d'orientation » qui réduiraient à 2 ans la formation au bac pro. ■

Djamel ANNOUN – CPC 5

## COMMERCE, DISTRIBUTION DES TRAVAUX EN ATTENTE

La réunion de novembre 2017 a permis de traiter les rénovations du bac pro ARCU, des BTS *NRC* et *MUC* ainsi que du CAP *Fleuriste*. Les référentiels tertiaires de niveaux IV & III prennent maintenant en compte la digitalisation accrue des activités et leur dimension « multicanal ».

Les rénovations des bacs pros *Métiers de l'Accueil* (ex ARCU) et *Métiers du commerce et de la vente* sont toujours suspendues, compte tenu des réflexions menées à plusieurs niveaux sur la voie professionnelle tertiaire. Le SNUEP-FSU reste en alerte sur ces évolutions.

Le BTS *NRC* devient *Négociation et digitalisation de la relation client* tandis que le BTS *MUC* rénové sous le nom de *Manager commercial opérationnel* sera présenté pour avis à la prochaine commission. Celle-ci évoquera aussi le rapport d'opportunité de rénovation des CAP de la filière du commerce, celui du BTS *Technico-Commercial* et la demande d'une étude d'opportunité pour rénover le BTS *Commerce International*. Le SNUEP-FSU sera très vigilant sur toute éventuelle proposition de rapprochement ou de fusion entre les différents CAP. ■

Marc de FRÉMONT – CPC 15

## SERVICES À LA PERSONNE LE BAC PRO SPVL DÉNATURÉ !

La CPC 20 a poursuivi la rénovation du bac pro SPVL. L'exposé présenté vise à réduire cette formation à de l'animation : une sorte de BAFA en 3 ans. Tout ce qui est lié à l'intégration sociale et aux discriminations est éliminé. Le SNUEP-FSU a fait remarquer que ce pan de formation correspondait à des jeunes voulant se diriger vers l'éducation spécialisée, les PFMP permettant de se différencier du bac pro ASSP et du CAP Petite Enfance... La réponse stupéfiante de l'IEN chargée de la rénovation - « *Mais c'est un si beau projet !* » - a convaincu la majorité des membres présents, qui ne connaissent pas ce secteur d'activité...

Brigitte CAUMONT – CPC 20

## TRANSPORT, SÉCURITÉ UNE HARMONISATION NÉCESSAIRE

Le bac pro *Métiers de la sécurité* récemment rénové a sorti sa 1<sup>ère</sup> promotion en juillet 2017. Une visioconférence d'harmonisation a été organisée pour les correcteurs/trices par l'IGEN. Mais tou·tes les enseignant·es concerné·es n'ont pas été convié·es et aucun compte-rendu n'a été rédigé pour les guider dans la préparation des promotions à venir. Par contre, le besoin d'une harmonisation nationale du contenu des PFMP en sécurité publique s'est fait ressentir, dans un souci d'équité entre élèves.

Pour les poursuites d'études, des EPLE ont ouvert une année post-bac de préparation



LP Bel Air, Timéniac © A. Benoist

aux concours de la sécurité publique et civile. D'autres proposent un BTS *Assistant Manager* dédié aux métiers de la sécurité et de la sûreté. ■

Anne-Marie VERVEUR – CPC 11

## MÉTIERS DE LA MODE DES POURSUITES D'ÉTUDES REMISES EN CAUSE

Malgré un avis défavorable du SNUEP-FSU, le projet de substitution des BTS d'Arts Appliqués et des DMA par un nouveau diplôme en 3 ans valant grade de licence, le DNMADE<sup>1</sup>, a été validé. Les premières sections ouvriront dès septembre 2018. Après une présentation de ce projet il y a un an, l'avis de la CPC n'a été demandé que par consultation électronique en décembre 2017. Ce procédé a bridé le débat entre les membres, ce que le SNUEP-FSU a dénoncé. Le DNMADE est un diplôme national de l'enseignement supérieur dont l'accès n'est pas garanti pour les élèves issu-es de BMA et de bac pro.

Marie JANIEC – CPC 8

1) Diplôme National des Métiers d'Art et du D'Esig



Lycée E. Lemonnier, Paris © MC Guérin

## COLORATION DES DIPLÔMES ATTENTION DANGER

Ce n'est pas en CPC 19 *Coiffure, Esthétique* que la coloration pourrait être dangereuse. C'est dans le tertiaire administratif où elle est à la mode, les IEN faisant pression sur les équipes pour « colorer » les diplômes, en particulier le bac pro GA. Or, une coloration est définie localement, ce qui accentue la concurrence entre les établissements et rompt le caractère national des diplômes. Elle n'a aucune valeur pour les bachelier-es, n'est pas reconnue comme une option et ne figure pas sur leur diplôme ! ■

## CHIMIE UN BTS DÉCLINÉ EN BLOCS



Pavillon de l'Eau Paris © MC Guérin

La dernière réunion a abordé la rénovation du BTS *Métiers de l'Eau*, mis en place à la rentrée 2018. Le processus a tardé car l'UIC<sup>1</sup> a insisté pour tout réorganiser en blocs de compétences. Face à ces demandes, des activités ont été rajoutées et le nouveau ré-

férentiel se déclinera en 4 blocs. Des ajouts de situations de travail et des précisions sur les savoirs associés ont été actés. La grille horaire est plus lisible qu'à l'origine et le règlement d'examen est plus développé. Malgré ces améliorations, l'UIC est restée insatisfaite : elle veut qu'en formation un-e adulte puisse valider uniquement les blocs qu'il aura choisis. Le SNUEP-FSU dénonce cet abandon de l'objectif d'acquisition d'un diplôme. Pour la formation, quelques rares enseignant-es bénéficieront de stages CERPET. ■

Noëlle TESSIER – CPC 6

1) Union des Industries Chimiques



**C'EST CE QUI RESTE DES  
DIPLÔMES DE NIVEAU  
IV DONT S'OCCUPE LA  
CPC 16 «SERVICES  
ADMINISTRATIFS ET  
FINANCIERS» DEPUIS  
LA FUSION DES BACS  
PROS SECRÉTARIAT ET  
COMPTABILITÉ EN UN BAC  
PRO UNIQUE GESTION ET  
ADMINISTRATION.**

## BAC PRO GA POURSUITE DIFFICILE EN BTS

La dernière réunion a porté sur les BTS *Gestion de la PME et Support à l'action managériale*, où une nouvelle usine à gaz se met en place : les ateliers de professionnalisation ! Ces ateliers permettront, selon l'IGEN, d'approfondir les connaissances des élèves et de suppléer la baisse de 2 h prévue en éco-droit. L'institution pousse à l'extrême sa démagogie en les décrivant comme « un magnifique lieu » pour accompagner les élèves quelle que soit leur origine scolaire. En fait, le focus est surtout mis sur les élèves issu-es de bac pro : l'IGEN admet, par la mise en place de ces ateliers, que la formation en bac pro 3 ans n'est pas suffisante pour permettre à ces élèves d'aborder sereinement une STS, leurs connaissances n'étant pas considérées comme assez solides ! Tout ce que le SNUEP-FSU dénonce depuis l'instauration du bac pro GA. ■

Jacques ALEMANY – CPC 16

## COMMUNICATION GRAPHIQUE ET AUDIOVISUEL DES ÉVOLUTIONS INQUIÉTANTES

En mars, l'IEN a expliqué l'abrogation du CAP *Opérateur projectionniste de cinéma* par l'obsolescence du référentiel face à l'évolution numérique du matériel de projection. Selon elle, la formation des projectionnistes pourrait être confiée au bac pro *Systèmes numériques* en ajoutant une option « audiovisuel ». Or, toute modification de ce bac pro est du ressort de la CPC 3 (métallurgie...), ce qui n'en facilitera pas le suivi. Fin 2017, le remplacement des BTS et DMA d'Arts Appliqués par le DNMADE a été mis au vote par consultation électronique. Le SNUEP et le SNES s'opposent au passage en force de cette réforme et à ce genre de consultation, peu propice aux débats dont la CPC doit rester le terrain privilégié. L'évolution du DNMADE sera-t-elle encore suivie par les CPC ? Question restée sans réponse. Enfin, l'IEN a présenté la rénovation du RAP du BMA *Graphisme et décor*, suite à celle du CAP de cette filière. Le SNUEP-FSU a réaffirmé son opposition aux blocs de compétences qui morcellent la formation au prétexte de l'employabilité. ■

Émilie GAUVAIN – CPC 12

CERTIFICATION DES DIPLÔMES

# REFUSER LA DÉCOUPE ET OBTENIR DES AVANCÉES

**Dans leur rapport remis en février, Céline Calvez et Régis Marcon préconisent de substituer au diplôme intermédiaire (DI) une attestation d'acquisition de blocs de compétences. L'impact sur les diplômes ne serait pas anodin.**



Lycée Henri Brissson, Vierzon © P. Bernard

**C**réé lors de la généralisation du bac pro en 3 ans, le DI de BEP/CAP donne accès à un premier niveau de qualification dès la classe de 1<sup>ère</sup>. Le DI est essentiel pour les jeunes qui sortent du système prématurément, sans obtenir le bac. Il est un rempart contre les sorties sans qualification. Cela est d'autant plus important que les diplômes de niveau V sont toujours reconnus dans les conventions collectives et que le recrutement se réalise encore majoritairement selon les diplômes. Les blocs de compétences n'offrent aucune garantie de rémunération ni d'accès à une fonction ou à un poste précis. Une attestation ne remplace pas un diplôme reconnu ni ne témoigne d'une formation complète.

Malgré les récentes avancées obtenues par le SNUEP-FSU, la pression certificative que génère le DI reste forte. Alléger cette pression permettrait de redonner du temps d'enseignement, de ne plus former seulement pour l'évaluation. Pour le SNUEP-FSU, il est néanmoins possible de maintenir le DI et d'alléger

les modalités d'évaluation en intégrant partiellement ses notes à celles du bac pro. En plus de certifier l'obtention du niveau V, les épreuves du DI seraient des épreuves anticipées du bac pro, leur poids restant à déterminer (20 %, 30 %...). La pression certificative s'en trouverait allégée en terminale. Pour aller plus loin, il faudrait encore réduire la part de CCF et abandonner les évaluations « *au fil de l'eau* » responsables des pressions que vivent les enseignant-es ! ■

## APPROCHE PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

Les blocs de compétences ont été initialement instaurés dans le cadre de la formation continue et de la VAE pour que salarié-es et demandeurs et demandeuses d'emploi puissent obtenir progressivement des diplômes. Avec la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », gouvernement et patronat veulent généraliser la constitution des diplômes en blocs de compétences. Le rapport Calvez-Marcon fait la même préconisation.

Les blocs seraient définis comme des ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle. Il n'est plus question de métier ou de diplôme national. L'objectif de l'approche par blocs de compétences est de pouvoir adapter au plan local ou sectoriel un référentiel existant. Chaque établissement de formation modifiant les compétences attendues en fonction de son environnement proche, l'adéquationnisme à court terme devient le moteur de la politique de formation professionnelle, y compris initiale. Cela relève plus de l'adaptation à un poste de travail qu'à une formation méthodique et complète. Cette approche par blocs s'attache au résultat et non au processus d'apprentissage pour l'atteindre. Ce sont bien les savoirs généraux et professionnels et la vision émancipatrice de la formation professionnelle qui sont attaqués.

## Épreuve de contrôle, quelle réussite ?

6 CANDIDAT-ES SUR 10 PRÉSENT-ES À L'ÉPREUVE DE CONTRÔLE OBTIENNENT LEUR BAC PRO. CETTE ÉPREUVE N'EST PAS UN « RATTRAPAGE » PUISQU'ELLE NE PERMET PAS D'AMÉLIORER DES NOTES OBTENUES AU 1<sup>ER</sup> GROUPE. LES DISCIPLINES SONT IMPOSÉES, LA NOTE COMPENSE INTÉGRALEMENT LA MOYENNE OBTENUE LORS DU 1<sup>ER</sup> GROUPE. LE SEUL OBJECTIF DU MINISTÈRE EST D'AUGMENTER LE TAUX DE RÉUSSITE AU BAC PRO. POUR LE SNUEP-FSU, LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE NE SONT CONCEVABLES QUE POUR UN EXAMEN INTÉGRALEMENT ORGANISÉ EN ÉPREUVES PONCTUELLES TERMINALES.



SECONDES PROS « FAMILLE DE MÉTIERS »

# UNE RÉPONSE AUX EXIGENCES DES ORGANISATIONS PATRONALES

Une mesure phare annoncée pour la voie professionnelle scolaire consiste en des fusions de 2<sup>des</sup> bac pro dans presque tous les champs professionnels. Une famille de métiers regroupera de 2 jusqu'à 7 bacs pros. Actuellement préparé en 3 ans, on peut dire que le bac pro passera à 2 ans pour les disciplines professionnelles.



## À L'ORIGINE DE CETTE MESURE : UN RAPPORT

Le rapport Calvez-Marcon avait explicitement préconisé de mettre en œuvre des 2<sup>des</sup> par « famille de métiers » dans tous les lycées professionnels - mettant ainsi à mal l'ensemble des filières existantes. Les rapporteurs se justifiaient par la nécessité de repousser l'orientation des jeunes, de permettre une meilleure lisibilité des diplômes professionnels et ainsi d'améliorer l'orientation.

## LA VÉRITABLE RAISON

En réalité, cette préconisation n'émanait aucunement des besoins exprimés par les familles, ni d'ailleurs des syndicats représentatifs des personnels. Elle fait partie des revendications des organisations patronales, Medef en tête, pour reprendre la main sur la voie professionnelle. Au prétexte que les jeunes ne sont pas assez mûrs, ni opération-

nels pour être productifs en entreprise à la sortie de la 3<sup>e</sup>, les 2<sup>des</sup> pros sont envisagées comme des classes propédeutiques à l'apprentissage. La finalité des enseignements est réduite au simple renforcement des savoirs généraux et à la sensibilisation aux savoirs professionnels pour donner une première approche métier. Le parcours de tous les bacs pros passe ainsi de 3 à 2 ans. Une aubaine pour de nombreuses entreprises qui refusent de signer des contrats d'apprentissage sur 3 ans. Une aubaine encore pour enrôler des jeunes plus mûrs et possédant les quelques bases en termes de savoirs professionnels et généraux pour se conformer aux attentes de chaque entreprise.

## ANALYSES ET ACTION DU SNUEP-FSU

Le SNUEP-FSU n'a eu de cesse d'alerter le ministère et ses services sur les graves dangers que ces 2<sup>des</sup> « famille de métiers » occasionneraient si la mesure était validée. On assiste déjà à une véritable déprofessionnalisation de l'ensemble des filières, en contradiction totale avec l'objectif d'améliorer la formation et l'insertion professionnelle.

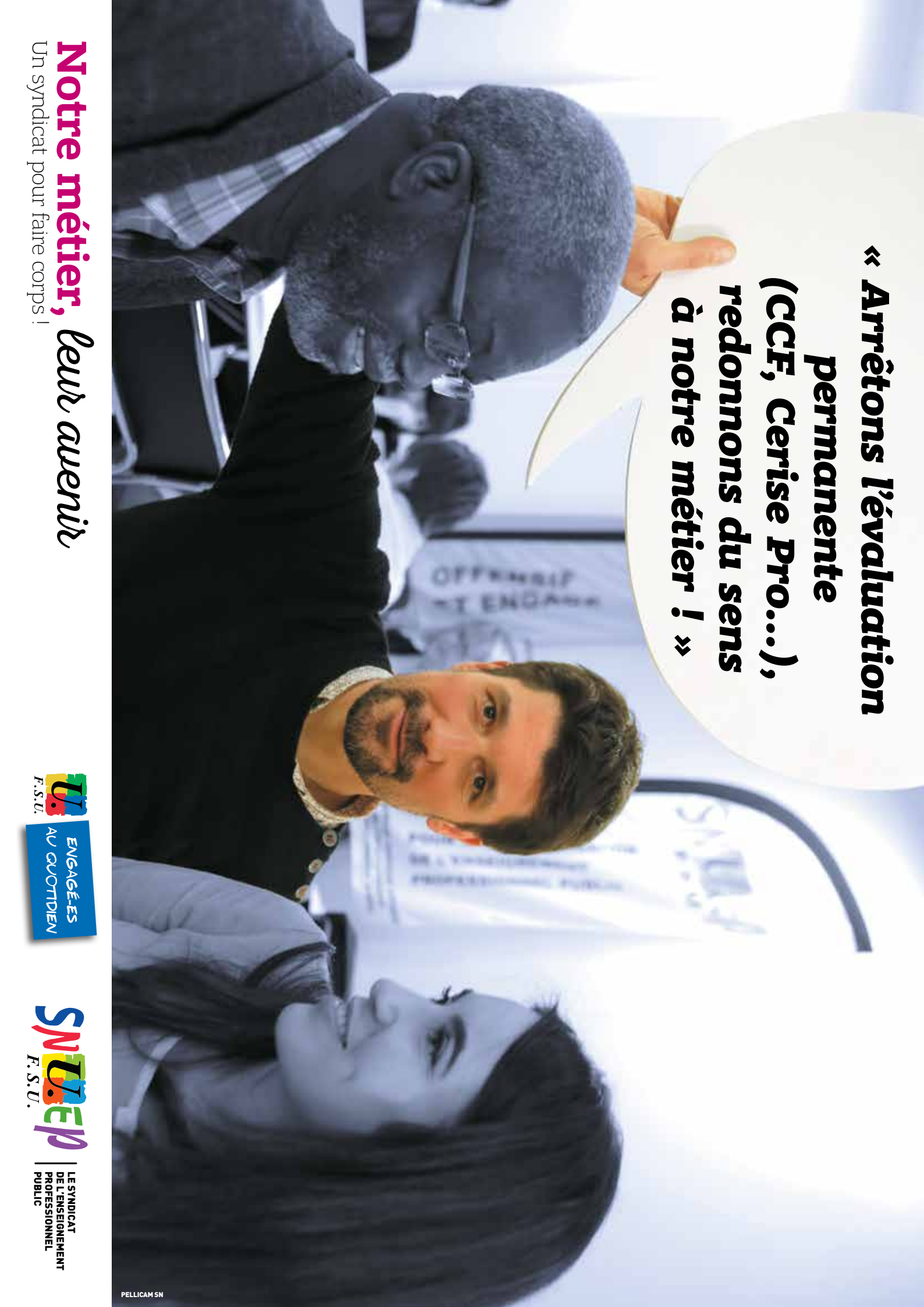
De plus, ce dispositif est une véritable usine à gaz. De nombreux établissements ne pourront pas offrir l'ensemble des filières préparées en 2<sup>de</sup> et renforceront la perte de sens du métier chez les enseignant-es. Un risque de décrochage accru pourrait advenir pour l'ensemble des jeunes qui envisagent une filière en fonction d'un métier en fin de 3<sup>e</sup> (ils/elles sont 72 % en 2<sup>de</sup> bac pro) et qui, de fait, seraient déçu-es par des enseignements professionnels au rabais. Enfin, une dégradation des conditions de travail des personnels est inévitable car ce sont eux qui devront concevoir les référentiels et les programmes de ces nouvelles classes, établissement par établissement, famille de métiers par famille de métiers.

Une mobilisation importante du SNUEP-FSU et de la profession est nécessaire pour faire reculer le ministère qui envisage d'implanter ces 2<sup>des</sup> dès la rentrée 2019. ■

## UNE « FAMILLE » DÉJÀ INOPÉRANTE...

Le bac pro GA dont l'échec cuisant est reconnu par tous - ministère compris - est une amère illustration de ce qu'est une formation « famille de métiers ». Des 2<sup>des</sup> familles de métiers sont expérimentées par des équipes d'inspection locales soucieuses d'apparaître « innovantes ». Les remontées des collègues qui endurent ces fusions sont alarmantes.

Les enseignant-es subissent des menaces pour coopérer et doivent fournir un travail conséquent pour produire des référentiels, des programmes et des progressions internes aux établissements - travail non rémunéré et non valorisé évidemment. Pourtant ce type de bac pro sert encore de modèle et permet de déstructurer l'enseignement professionnel !



**« Arrêtons l'évaluation  
permanente  
(CCF, Cerise Pro...),  
redonnons du sens  
à notre métier ! »**

**Notre métier,** *leur avenir*

Un syndicat pour faire corps !



ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC